

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
 Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
 Pour Roubaix, 25 francs par an.
 Annonces : { 14 francs six mois.
 { 7 50 francs trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BOUTIN et Co, 20, rue de la Banque.
 Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BOUTIN et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 31 Août 1865

BULLETIN.

Le *Moniteur* a commencé la publication des nominations de maires et d'adjoints. Nous reproduisons à la *chronique locale* celles qui intéressent plus particulièrement nos lecteurs.

Des nouvelles aux abois nous apprennent qu'il serait question de la formation d'un nouveau ministère qui serait donné à... M. Emile Olivier ! Cette nouvelle n'a aucun fondement. Nous sommes en mesure d'affirmer, dit le *Bulletin de Paris* qu'il n'est question en ce moment d'aucun changement dans le haut personnel administratif. Il n'est pas plus question du remplacement de M. Drouyn de Lhuys par M. Thouvenel que de l'arrivée de M. Henri Chevreau au ministère de l'Intérieur. M. le duc de Persigny est depuis plusieurs jours à sa terre de Chama-rande.

La politique est toujours d'une insignifiance désespérante. Les grands journaux de Paris, les journaux sérieux, nous entretiennent de la visite de l'escadre française à Portsmouth, puis de la convention de Gastein.

A propos, des fêtes de Portsmouth, le *Daily-News* donne une petite leçon de civilité à ses compatriotes. L'article qu'il consacre à ce sujet est curieux et nous regrettons de ne pouvoir le citer en entier. En voici cependant un extrait :

« A tous ceux qui vivent et habitent dans la ville de Portsmouth ou ses environs, de même qu'aux milliers de personnes qui visiteront cette place durant cette semaine, nous voulons apprendre comment ils peuvent en leur qualité d'Anglais et selon la mesure de leur pouvoir, si petit qu'il soit, contribuer à rendre plus flatteur l'accueil de l'Angleterre à ses hôtes français. L'avis sera court, la règle facile à mettre en pratique. Voici tout simplement en quoi elle consiste : Soyez aussi polis que votre raideur naturelle d'insulaires vous le permettra envers tout fran-

çais que vous rencontrez, si humble que soient son rang et sa position.

« Une fois en passant, pendant toute la durée de cette présente semaine, on pour autant de jours que pourra se prolonger votre séjour à Portsmouth, mettez de côté cette croyance anglaise qui vous fait penser qu'ôter son chapeau à un être humain est un acte de servilité, de bassesse, et que des Français seuls sont polis vis-à-vis de leurs semblables. Très probablement vous seriez plus que polis si vous vous adressiez au duc de Somerset, à lord Clarence Paget ou tout autre des grands personnages en ce moment à Portsmouth. Eh bien ! étendez quelque peu vos bonnes manières d'occasion jusqu'à ces étrangers qui traversent le canal pour venir vous rendre visite. Soyez bien sûrs d'une chose, c'est qu'un Français préférerait ne recevoir qu'un verre d'eau de la main d'un homme qui le lui présenterait avec un salut et un sourire, que de se voir offrir la meilleure ale de l'Angleterre avec ce grossier sans- façon qui, malheureusement, est le signe caractéristique de bon nombre de nos insulaires. »

Et le *Daily-News* continue encore longtemps sur ce ton ; il conclut en disant : « Nos voisins viennent plus qu'à moitié résolus à trouver tout bien chez nous, conduisons nous de telle manière qu'ils s'en retournent parfaitement satisfaits de la réception que nous leur aurons offerte. »
 J. REBOUX.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant, adressé à l'Empereur par le ministre de l'Instruction publique :

Sire, une loi récemment promulguée permet enfin au gouvernement de Votre Majesté de fortifier et d'étendre l'enseignement spécial dans les établissements scolaires qui en possèdent déjà ou qui bientôt en réuniront librement les éléments. L'agriculture, l'industrie et le commerce ont un intérêt égal à cette importante création, à laquelle vont concourir toutes les forces vives du pays : l'Etat, les départements, les villes et les particuliers.

Au moment, en effet, où la France est appelée à lutter sur son propre marché, comme sur les places de commerce les plu-

lointaines, avec l'industrie du monde entier, il ne lui suffit plus d'avoir à la disposition de ses ateliers les ouvriers heureusement doués qui les peuplent et les chefs si habiles que nos grandes usines empruntent à l'Ecole polytechnique ou reçoivent de l'Ecole centrale des arts et manufactures. Elle a besoin encore de nombreux contre-maîtres dont la main ait été exercée par la pratique, mais aussi dont la pensée ne soit pas restée étrangère à cette culture qu'il appartient à la théorie de donner.

L'enseignement spécial représente ce dernier élément des connaissances qu'il s'agit de répandre dans la classe moyenne des producteurs ; la pratique de l'atelier peut seule fournir le premier.

Mais il sortira des écoles spéciales de futurs agriculteurs, industriels ou commerçants, en état de comprendre la langue de la science qu'ils iront ensuite chercher dans les livres, et d'apprécier les ressources que les doctrines scientifiques fournissent au travail, dont elles augmentent la fécondité tout en diminuant les fatigues.

Rendus de bonne heure à leurs familles, ils pourront encore, avant que l'âge de la responsabilité arrive, subir toutes les épreuves de lente initiation que le travail de la main exige pour se convertir en une sorte d'instinct perfectionné. Cette instruction, d'un caractère encore général dans sa spécialité, sera, de plus, la meilleure des préparations pour les jeunes gens qui voudront achever leur enseignement professionnel dans les écoles d'arts et métiers et dans les écoles d'apprentissage technique dont Votre Majesté a donné l'ordre à M. le ministre de l'Instruction publique de lui soumettre l'organisation.

L'atelier de la France, après la tutelle nécessaire des corporations, maîtrises et jurandes, avait à chercher sa constitution nouvelle ; le siècle actuel la lui aura donnée. En tête, les élèves des grandes écoles et des cours supérieurs de l'enseignement spécial ; dans la région moyenne, les nouveaux sous-officiers de l'industrie, capables de comprendre les instructions de leurs chefs et d'en assurer l'exécution ; partout, cette population d'ouvriers, propres à tous les travaux de la force intelligente, de la précision et du goût, que les cours spéciaux auront aussi en partie formés.

Cet enseignement ne peut prétendre à embrasser dans chaque école l'étude de toutes les matières et de toutes les forces que l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce mettent en jeu. Lui imposer cette tâche encyclopédique serait préparer sa ruine.

Son programme est fondé en un principe, l'éducation des classes industrielles ; il indique une méthode, la science étudiée dans ses applications ; il a donc une véritable unité, et il importera de lui conserver ce caractère dans les grandes écoles publiques, mais il n'est pas impératif. Il doit rester assez flexible dans l'exécution pour se plier, selon les circonstances et les lieux, aux besoins des populations qui sont tantôt attirés par les travaux de la campagne, tantôt par ceux des industries urbaines, et dont nous augmenterons la puissance de production et le bien-être en les rendant capables de comprendre et de réaliser dans les œuvres de l'industrie ou de l'art industriel, ici la pureté des formes, là l'heureuse combinaison des couleurs, ailleurs les conceptions de la mécanique, les progrès soudains de la chimie ou les découvertes lointaines des voyages et des sciences naturelles.

Pour atteindre ce but mobile et multiple, un programme uniforme ferait obstacle. Tout en résistant aux entraînements et aux caprices, il doit être permis de céder aux exigences fondées sur la nature des choses. C'est pour cela que la loi a sagement décrété l'établissement d'un conseil de perfectionnement auprès de chaque grande école spéciale ; dans le but d'y préparer et d'y maintenir cette pondération nécessaire entre les études des élèves et les besoins de leur avenir. Ces conseils me signalent, pour les maisons de l'Etat, les modifications à introduire dans les cours, et leur vigilance prévient ou corrige les erreurs de détail inséparables d'une entreprise aussi complexe. Mon intention serait de centraliser leurs efforts par la création d'un conseil supérieur de perfectionnement placé auprès de mon administration.

La surveillance de l'école normale de Cluny lui serait confiée. Il prendrait connaissance de tous les documents de nature à intéresser le nouvel enseignement, soit qu'ils me fussent adressés par les recteurs et les inspecteurs, soit qu'ils fussent fournis par des missions accomplies à l'étranger. L'étude de ces divers éléments et leur appréciation par le conseil supérieur de perfectionnement prépareraient les décisions que je serais appelé à proposer à Votre Majesté ou à soumettre au conseil impérial de l'Instruction publique.

C'est ainsi que toute expérience serait mise à profit, et que les succès ou les mécomptes de chacune des écoles profiteraient à toutes. Le bien irait se propageant et se fortifiant, le mal serait arrêté dès son origine ou corrigé à la source même.

L'entreprise que Votre Majesté m'a ordonné de poursuivre est grande ; les moyens

d'exécution sont restreints encore. Une solution pratique, heureuse et prompt, est pourtant aussi nécessaire que désirée ; c'est pour l'obtenir que j'aimerais à m'appuyer sur la bonne volonté et les lumières des hommes les plus dévoués et les plus compétents.

Si Votre Majesté daignait m'encourager dans cette voie, j'aurais l'honneur de soumettre à son approbation le décret qui constitue le conseil supérieur des Ecoles d'enseignement spécial et qui en désigne les membres.

Je suis avec le plus profond respect, etc.,
 V. DURUY.

Suit un décret impérial, daté de Fontainebleau, le 26 août, créant au ministère de l'Instruction publique et sous la présidence du ministre, un conseil supérieur de perfectionnement pour l'enseignement secondaire spécial.

On écrit de New-York, le 12 août, au *Moniteur* :

« Le *World*, de New-York, contient des détails assez curieux sur les Mexicains dissidents établis aux Etats-Unis. Cette petite colonie a apporté jusque sur la terre d'exil ses malheureuses habitudes politiques, ses haines, ses divisions de parti. Réduite aujourd'hui à un nombre extrêmement faible, elle a encore le moyen d'être fracturée en deux camps : les juaristes proprement dits et les partisans de Santa-Anna. Chacune de ces opinions est conduite par un leader, sorte de meneur qui fait manœuvrer ses adhérents, prévoque des meetings plus bruyants que nombreux, et dirige des publications qui ne sont guère connues hors d'un cercle restreint et spécial. Les juaristes ont pour leader M. Loreo, et les partisans de Santa-Anna, le colonel Vidal y Rivas. Les deux partis dirigent l'un contre l'autre de continuelles attaques.

Les amis de Santa-Anna attribuent à l'incapacité de Juarez les malheurs de la république mexicaine, ses défaites, son impopularité, et jusqu'à son caractère de brigandage qui a déshonoré les derniers actes de résistance. En regard des fautes et de l'impudence du juarisme, ils signalent les avantages que le parti républicain trouverait, d'après eux, à se replacer sous la direction de Santa-Anna.

Les partisans de Juarez répondent aux accusations portées contre leur chef en rappelant cette série d'erreurs et de faiblesses qui forme l'histoire des gouver-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1865

N° 31

LE ROMAN

D'UN

HÉRITIER

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XI.

L'AVEU.

(Suite.)

Un soir, après un dîner au cabaret et une longue conversation avec M. Neuberg (ainsi s'appelait le mécanicien), je lui dis : « C'est décidé, si vous le voulez, je serai votre associé, et je mettrai vingt mille francs dans votre entreprise. »

Il me regarda avec une figure de béatitude, et me répondit tranquillement : « Merci ! vous serez content. »

Je retournai à Saulnes, je déterrai le coffret, j'y pris la somme que j'avais promise. Elle suffisait à peine pour payer a

frais d'installation, j'y en ajoutai une seconde pour augmenter notre matériel ; puis une troisième et une quatrième pour nous faire un fonds de roulement et agrandir notre fabrique, puis, enfin, tout y passa. J'avais confiance en notre œuvre, et j'étais comme le joueur poursuivant intrépidement sa martingale.

« Allez, allez, me disait Neuberg, avec sa bonne figure honnête, vous serez content, je vous en réponds. »

Et il ne sougeait pas même à me demander d'où venait tout cet argent que je lui apportais. Il ne s'informait ni de ma fortune, ni de mes antécédents. J'étais son associé et j'accomplissais pleinement mes engagements. C'était tout ce qu'il souhaitait.

Après quelques tâtonnements mal habiles, quelques essais infructueux, et quelques pertes imprévues, notre entreprise réussit, en effet, au delà même de nos prévisions. En quelques années, nous réalismes des bénéfices considérables, et le développement du commerce, favorisé par l'écrasement du régime révolutionnaire, par le vigoureux pouvoir du consulat, nous donnait encore de plus belles espérances.

Je revins à Saulnes. Dans ma vanité de jeune homme, je me faisais un honneur de reparaitre riche, là où l'on m'avait vu dans une situation précaire. J'achetai le terrain attenant à

ma primitive demeure, et à la place de la maisonnette où mon père et mon aïeul avaient modestement vécu, je fis construire une vaste habitation. Puis, je me mariai avec la brave femme que vous avez connue, mon cher curé, c'est ce que j'ai fait de mieux dans mon temps de prospérité. Si Dieu m'avait conservé cette simple et vertueuse créature, probablement par sa bénigne influence, elle m'aurait préservé de ma chute.

Au commencement du consulat, un grand nombre d'émigrés rentrèrent en France. Les enfants de Mme de Saulnes ne revenaient pas, et je n'entendais plus parler d'eux. Je me figurai qu'ils étaient morts, et s'ils ne l'étaient pas, si tout à coup, je les voyais reparaitre,... oui ! me disais-je en m'adressant cette question, je leur rendrais ce qui leur appartient. Mais, il faut l'avouer, j'aimais autant qu'ils ne revinssent pas. Plus je gagnais d'argent, plus j'y prenais goût ; non par avarice, mais plutôt par un besoin de luxe et d'ostentation.

Pour l'avare, comme pour le prodigue, quel singulier effet produit l'amour de l'argent ! C'est comme ces boissons qui, au lieu d'apaiser la soif, l'augmentent. Si on ne le maîtrise pas, on sera maîtrisé par lui. Les légendes du moyen âge nous représentent fréquemment ce péril dans de naïves images. Quand l'homme s'abandonne à la passion de l'argent, c'est le

diable sous la forme d'un petit vieillard, habillé tout en noir, qui vient lui offrir des trésors enfouis dans les profondeurs de la terre. Si l'homme ne sait pas se soustraire ou résister à la tentation, il est obligé de renier son Dieu, sa foi, et il tombe sous la griffe du diable.

Quelques années encore s'écoulèrent. Notre filature était en pleine activité, et nous faisons, ce qu'on appelle en termes de commerce, de superbes inventaires. « Je vous avais bien promis, me disait en se frottant les mains, l'honnête Neuberg, que vous seriez content, et cela n'est pas encore fini. Moi, je compte bien acheter, quelque jour, un château, sur les bords du Rhin, dans le plus bel endroit de la terre, du côté de Bingen, et vous, mon cher Mazerolle ? »

— Moi, je songe à assurer, de mon mieux, l'avenir de mes enfants. »

Ma femme était morte, je ne voulais pas me remarier. Tous mes sentiments d'affection étaient concentrés sur mon petit Robert et ma petite Marie, et je me complaisais dans l'idée de leur faire à tous deux une belle fortune. Pas la moindre nouvelle de M. et de Mme de Saulnes. Evidemment, ils n'étaient plus de ce monde.

Un matin, comme je travaillais dans mon cabinet, une de mes servantes vint m'annoncer qu'une étrangère désirait me parler.

« Qui est cette étrangère ? demandai-je insoucamment en continuant à écrire. »

— Elle s'appelle Mme de Saulnes. »
 La plume tomba de ma main, et je me levai avec une émotion que la servante dut remarquer. Elle était mauvaise, cette servante. Je le savais, je ne la gardais qu parce qu'elle avait assez bien soigné ma femme, dans sa dernière maladie, et j'étais honteux de songer, qu'en ce moment, elle me voyait rougir et pâler. Mais je ne pouvais faire autrement en apprenant cette nouvelle si inattendue : Mme de Saulnes près de moi, l'émigrée que je croyais morte ! La femme de mon ancien maître ! La belle-fille de ma protectrice !

Comment ne m'élançai-je pas à sa rencontre ? Comment n'allai-je pas aussitôt me courber devant elle, la prier de me pardonner la crainte qui m'avait empêché de répondre aux deux lettres de son mari, et lui dire la dette dont je devais m'acquitter envers elle.

Non. Je m'éprouvai en entendant prononcer son nom qu'un froid saisissantement. Il me semblait qu'elle était réellement morte et qu'elle sortait de sa tombe, comme une ombre vengeresse, pour me punir de mon silence, de mon abandon, de mon ingratitude.

Cette dame, reprit la domestique, dont je tentais instinctivement les regards fixés sur moi, est avec deux enfants, tout